

17 Décembre 1934

I- Vers une réforme fiscale

Une réforme fiscale est à l'étude. Tout du moins on le laisse pressentir. Il paraît que nous payons peu et mal. On va aménager et rajuster les impôts.

Aménager les impôts ! Tout le monde sait ce que cela veut dire. C'est une façon élégante d'annoncer qu'on va les augmenter. Dans tous les pays, sous toutes les latitudes, les réformes fiscales se font contre le contribuable. Croire le contraire serait une douce naïveté.

Le régime fiscal actuel est donc branlant.

Nous ne le défendrons pas avec acharnement. Ses défauts sont connus. Il peut être amélioré dans son application. Mais si la mode est aux réformes, réformons-le. Et rêvons d'une législation fiscale en deux ou trois codes volumineux : rien n'échappera plus à la taxation. Des experts financiers se chargeront de ne rien laisser passer entre les mailles. Nous pouvons attendre sans crainte.

Nous payerons beaucoup – mais nous payerons bien.

II.- Statistique

Nous écrivons hier que le citoyen libanais payait 200 francs d'impôts par an, en moyenne.

Nous ne perdons rien à reprendre ces chiffres :

800.000 habitants présents au Liban.

Pour ces 800.000 habitants, 160 millions de francs de charges, (comprenant bien entendu la part contributive du Liban au budget des Intérêts communs).

Soit donc, 200 francs d'impôts par habitant

Pour les autres pays de Mandat français, voici encore une fois les chiffres (comme pour le Liban, en chiffres ronds).

2.200.000 habitants.

270 millions de francs de charges (y compris la part contributive des pays syriens au budget des Intérêts Communs).

Soit donc, 120 francs d'impôts par habitant, en moyenne.

La différence est sensible on le voit, et méritait d'être notée.

Nous signalons ces chiffres au législateur qui, en ce moment, se donne la peine de s'occuper de nous.